

**GOUVERNEMENT
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : SDT1920411AC-1

**ARRÊTÉ N° 1255 CM
DU 11 JUILLET 2019**

Fixant les modalités de contrôle des normes de sécurité et d'accueil du public pour le classement des établissements d'hébergement touristique.

LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE,

Sur le rapport du ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions,

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu** la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française ;
- Vu** le code de l'aménagement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 juillet 2019,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour les établissements d'hébergements de la catégorie "pensions de famille" tel que précisé à l'article LP. 8 de la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française, les normes de sécurité et d'accueil du public à respecter sont détaillées en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Le contrôle des normes de sécurité des établissements d'hébergement touristique visés à l'article 1^{er} est assuré par tout organisme ou personne agréée par arrêté du conseil des ministres pour assurer les vérifications techniques dans les établissements recevant du public, conformément aux articles A. 511-11 à A. 511-12 du code de l'aménagement.

Article 3 : Le ministre du tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 juillet 2019.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du tourisme

et du travail,

Nicole BOUTEAU.